

REGLEMENT

Article 1. Le vide grenier est exclusivement réservé aux particuliers.

Article 2. Lors de la réservation sur le site, l'exposant dispose d'un délai maximum de 24H pour effectuer le règlement. Au-delà de ce délai, la réservation est annulée et le/les emplacement(s) sont remis à disposition.

Article 3. Le jour du vide grenier, l'exposant doit présenter sa pièce d'identité pour obtenir l'accès à son/ses emplacement(s). L'identité de la personne doit être identique à celle indiquée lors de la réservation sur le site.

Article 4. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur est le seul habilité à le faire.

Article 5. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou tout autre détérioration. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, ...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel

Article 6. Il est formellement interdit de circuler en véhicule au sein de la zone d'exposition en dehors des plages horaires de mise en place ou de remballage des stands. Pour rappel, la mise en place des stands est fixée de 6h00 à 8h00 et le remballage de 18h00 à 19h00.

Article 7. Toute réservation est ferme et définitive une fois le règlement réalisé.